

**8.—Propriété assurée contre l'incendie au Canada en 1933, par des compagnies, associations d'assureurs, etc., non autorisées en vertu de l'article 148 de la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, ou de l'article 65 de la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932, à faire de l'assurance au Canada.**

<b>Montant par genre de compagnies—</b>			\$
Associations de Lloyd.....			47,676,750
Assureurs réciproques.....			1,034,000
Compagnies mutuelles.....			365,439,201
Compagnies à fonds social.....			28,676,960
<b>Total.....</b>			<b>442,826,911</b>
<b>Montant par genre de propriété—</b>			
Bois d'œuvre et scieries.....			533,497
Usines et établissements de commerce.....			424,411,990
Divers (y compris immeubles et matériel ferroviaires, grains et élévateurs à grains).....			17,881,424
<b>Total.....</b>			<b>442,826,911</b>
<b>Montant par provinces—</b>			
	\$		\$
Ile du Prince-Edouard.....	-	Saskatchewan.....	13,580,633
Nouvelle-Ecosse.....	5,771,857	Alberta.....	3,626,415
Nouveau-Brunswick.....	13,747,532	Colombie Britannique.....	8,699,701
Québec.....	168,550,068	Yukon.....	-
Ontario.....	206,644,706	<b>Total.....</b>	<b>442,826,911<sup>1</sup></b>
Manitoba.....	2,215,699		

<sup>1</sup> Y compris \$19,990,300 non répartis par provinces.

## Section 2.—Assurance-vie.

Un article traitant des progrès et de l'évolution de l'assurance-vie au Canada, rédigé par M. A. D. Watson, du département de l'Assurance, Ottawa, a paru dans l'Annuaire de 1933, pages 949-956.

**Statistique de l'assurance-vie.**—En 1933, il y avait en tout 42 compagnies autorisées par le gouvernement fédéral à faire de l'assurance sur la vie au Canada, dont 27 canadiennes, 6 britanniques et 9 étrangères; 11 autres compagnies, dont 6 britanniques et 5 étrangères bien qu'enregistrées, ont presque cessé de fonctionner; 8 compagnies, 4 britanniques et 4 étrangères, ont été autorisées à continuer leurs opérations en ce qui concerne les contrats effectués avant le 31 mars 1878. Une compagnie britannique, qui cessa d'émettre de nouvelles polices en 1878, a complètement discontinué ses opérations au Canada. Une compagnie étrangère, qui avait également cessé d'émettre de nouvelles polices en 1878, a été placée sous séquestre en 1933 et a depuis lors transféré toutes ses polices canadiennes à une compagnie de notre pays. Une autre compagnie étrangère fut autorisée en 1931 à faire de l'assurance-vie au Canada, mais elle n'y a pas encore émis de polices.

Tel que l'indiquent les chiffres au tableau rétrospectif 9, l'assurance-vie au Canada a eu un essor formidable. Les contrats en vigueur effectués par les compagnies enregistrées au Dominion, de \$35,680,082 qu'ils étaient en 1869, atteignent \$6,247,625,974\* en 1933, la somme per capita de la population a presque doublé depuis 1919, ce qui démontre que l'assurance-vie est de plus en plus appréciée comme protection de la famille. Un autre fait qui saute aux yeux est l'amoin-

\* Ce total ne comprend pas \$170,713,510 de contrats effectués par les sociétés de prévoyance. Les chiffres préliminaires de 1934 indiquent \$6,220,102,835 d'assurance-vie en vigueur dans des compagnies du Dominion, à l'exclusion de \$167,559,340 d'assurance dans des sociétés de prévoyance.